

GARNIER Jacques  
Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (LEST / UMR)  
35, avenue Jules Ferry 13626 Aix-en-Provence cedex  
[garnier@univ-aix.fr](mailto:garnier@univ-aix.fr)

**ACCUMULATION DE RESSOURCES, ACCUMULATION DE CONTRAINTES :  
comment faire évoluer un complexe d'industries lourdes ?**

Communication au 15th Annual Meeting on Socio-Economics Aix-en-Provence 26-28 juin 2003  
(Session d'initiative locale proposée par J.B. Zimmermann : « Recomposition des SPL et constitution de corps de connaissance »)

***Résumé***

*Il s'agit de montrer comment, au cours de leur évolution tout au long du XXème siècle, un complexe d'industries lourdes du sud de la France (raffinage, pétrochimie, sidérurgie) et le territoire sur lequel il se déploie se sont réciproquement construits et spécifiés. Il s'agit d'abord de montrer comment cette spécification réciproque a conduit à l'accumulation d'un ensemble d'actifs spécifiques tel que le territoire reste se trouve bien doté. Il s'agit de montrer ensuite, en contrepoint, comment cette accumulation d'actifs constitue aussi et indissociablement une accumulation de contraintes telles que le spectre des usages possibles du territoire se trouve très fortement réduit au point de bloquer l'évolution innovante du complexe. Il s'agit alors de discerner comment dans le contexte actuel de globalisation, certaines conditions permettent de dépasser les contraintes.*

***Summary***

*The paper deals with the trajectory of a big agglomeration of heavy industries (refinery, chemical industry, steel industry) located in the south of France. It points out 1. how this industrial agglomeration on one hand and the area in which it is located on the other hand have been building and specifying each other through out the XXth century, 2. how this reciprocal building and specifying have led to the capitalization of a whole set of knowledge and know how based resources in this area so that it is a potential wealthy industrial place, 3. how, reversely, this capitalization of resources is also, indissociably a capitalization of constraints so that the scope of possible affectation of resources is restricted. Since resources tend to become constraints, the capacity of local collective forces to make productive activities evolve in a new innovative way are bounded. The paper questions : how to overpass the constraints appeared ?*

## INTRODUCTION

La proposition initiale consiste à dire que l'aptitude d'un ensemble productif localisé à se pérenniser et à se renouveler ne dépend pas seulement de la capacité de chacune des firmes qui le composent à s'ancrer dans le territoire, c'est-à-dire, à y spécifier à son profit les ressources génériques qui y sont disponibles. Elle dépend aussi et avant toute chose de la capacité collective des différents acteurs et institutions parties prenantes à cet ensemble à poser et à résoudre des problèmes productifs nouveaux, c'est-à-dire, de la capacité collective de ces acteurs et institutions à élargir au profit de tous le spectre de la combinatoire des ressources productives potentiellement valorisables sur le territoire en question (COLLETIS, GILLY, PECQUEUR, PERRAT, ZIMMERMANN, 1997).

Nous voulons, pour notre part, proposer ici qu'un tel processus de construction territoriale ne peut s'effectuer qu'à certaines conditions. Plus précisément, nous faisons les hypothèses que :

- . ce processus de construction territoriale ne peut s'effectuer que si certaines conditions sont réunies,
- . certaines conditions rendent impossibles un tel processus et le bloquent,
- . certaines conditions sont susceptibles de favoriser le dépassement ces blocages.

En analysant ici la trajectoire du complexe industriel de Fos / Lavéra / étang de Berre, dans le sud de la France, aux portes de Marseille, nous nous proposons d'illustrer la proposition initiale et de tester deux des trois hypothèses émises<sup>1</sup>. Notre analyse ne permettra pas de tester très avant la première hypothèse sur les conditions qui rendent possible la construction territoriale. Elle permettra, en revanche, d'avancer dans la vérification de la deuxième hypothèse sur les conditions susceptibles de provoquer le blocage de cette construction ainsi que dans la vérification de la troisième hypothèse sur les conditions permettant de dépasser ces blocages.

Le complexe industriel de Fos / Lavéra étang de Berre se déploie à trente kilomètres de Marseille, au bord de la Méditerranée, sur six sites répartis autour d'un étang dans un cercle de dix kilomètres de rayon. Il est composé de 25 grands établissements industriels employant ensemble, directement, 10000 salariés et relevant principalement de trois secteurs d'activités : le raffinage pétrolier (4 raffineries), la pétrochimie (19 établissements), la sidérurgie (2 établissements dont Sollac-Fos le grand établissement du groupe Arcelor). Progressivement constitué depuis le début du vingtième siècle, le complexe a successivement accueilli des filiales ou des établissements des principales firmes anglo-saxonnes ou françaises de chacun de ces trois secteurs, notamment au début des années 70, lors de la création de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer décidée par l'Etat français, largement financée par lui et conçue sur le modèle du port de Rotterdam. Tout au long du siècle, cet ensemble industriel a suscité autour de lui, à proximité de ses sites et aux portes des petites villes qui le bordent, le développement d'un large palette de ressources indispensables à sa bonne marche, depuis les centaines d'entreprises sous-traitantes jusqu'aux lourdes infrastructures de transport et de manutention en passant par le bassin de main d'œuvre qualifiée et les diverses institutions locales de prévention ou de maîtrise des risques industriels et technologiques. Ces ressources associées aux 25 établissements moteurs ont longtemps constitué

---

<sup>1</sup> Les analyses empiriques reprises ici proviennent d'une recherche effectuée en 2001 et 2002 sur l'évolution du complexe industriel de Fos / Lavéra / étang de Berre et ayant fait l'objet d'une commande du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur.

le complexe en un système productif fortement ancré dans le territoire provençal. Mais aujourd'hui, et de manière grandissante depuis la fin des années 90, la question se pose à tous de savoir si une telle richesse industrielle recèle effectivement en elle-même les moyens de sa pérennisation et du renouvellement qu'y imposent désormais les exigences liées aux changements technologiques et à la mondialisation des appareils productifs ; ou si, au contraire, elle est dépourvue de ces moyens.

Les trois secteurs constitutifs du complexe, en effet, ont atteint la maturité technologique. Ils sont tous associés à un système technique déjà ancien et, même si aucune innovation majeure ne les menace à court terme, ils peuvent rapidement se trouver concurrencés par des produits plus performants et / ou par des entreprises implantées sur d'autres continents. Par ailleurs, les créations ou implantations potentielles d'entreprise nouvelles dans chacun de ces secteurs ont tendance à s'implanter davantage sur les grands sites industrialo-portuaire d'Europe du nord ou d'Asie du sud-est que sur les sites du complexe dont les marchés méditerranéens qui leurs étaient naturellement ouverts sont restés constamment déprimés depuis la fin des années 70. La question, dès lors, se trouve posée de savoir dans quelles conditions ce complexe pourra répondre, le moment venu aux impératifs d'évolution, de bifurcation ou de reconversion que des conjonctures soudaines ou lentes pourraient rendre indispensables au cours de la prochaine décennie.

Mais, répondre à cette question, c'est aussi tenter d'apporter des solutions à un problème. Ce problème se pose dans les termes suivants :

. Le complexe n'a-t-il pas développé sa spécialisation d'une manière tellement poussée qu'elle le pénaliserait ou le bloquerait aujourd'hui au moment d'évoluer ? N'a-t-il pas suraccumulé les ressources et les actifs spécifiques (COLLETIS, PECQUEUR, 1993) de telle manière qu'il aurait construit des irréversibilités contraignantes quasiment indépassables ?

. Peut-on discerner des conditions qui lui permettraient aujourd'hui de dépasser ces irréversibilités contraignantes et qui faciliteraient le « recyclage » de certains de ces actifs dans la perspective de nouvelles combinaisons productives susceptibles d'engager les bifurcations nécessaires ?

La première partie de cette communication traitera successivement de la suraccumulation des actifs spécifiques et du blocage qui en résulte dans la trajectoire du complexe. La deuxième partie traitera des conditions qui ont conduit certaines composantes du complexe, notamment le bassin de sous-traitance, à esquisser un dépassement de ce blocage.

## **I. SURACCUMULATION D'ACTIFS SPECIFIQUES ET IRREVERSIBILITES : la trajectoire du complexe et son auto-blocage**

Au fil des décennies, les conditions très interactives dans lesquelles les entreprises, les infrastructures, les hommes et leurs compétences se sont accumulées autour de l'étang de Berre ont généré un processus - on pourra parler de processus de spécification - d'intégration poussée des uns et des autres dans un véritable système productif territorialisé. Il en est résulté un ensemble de ressources et de contraintes, associées les unes aux autres et ancrées dans le territoire de manière quasiment systémique, qui ont fini par bloquer la trajectoire du complexe.

## **1. « Hyper-cohérence » et « hyper-territorialisation »**

### ***Un certain type d'activités dans un certain type de lieux***

Par delà sa diversité sectorielle, l'unité, l'homogénéité, la cohésion et, au total, l'identité du complexe ressortissent au registre de la territorialité. Cette identité réside dans le rapport qui s'y est établi entre un certain type d'activités et un certain type de lieux.

Longtemps considérées comme stratégiques par les pouvoirs publics, les activités du complexe y ont toutes fait l'objet jusqu'ici, de la part de ces derniers, d'impulsions économiques et de préoccupations sécuritaires. Successivement implantées là au cours des trois premiers quarts du XXème siècle, les produits qu'elles fabriquent et les technologies qu'elles utilisent ont atteint chez chacune le stade de la maturité. Présentant toutes, du fait de la nature de ces produits ou de ces technologies, des risques sérieux pour le milieu humain et l'environnement naturel, elles font toutes l'objet de préoccupations et de mesures de nature environnementaliste. Fortement consommatrices d'espaces terrestre, maritime ou aérien, elles exigent toutes, pour l'usage de ces espaces, des infrastructures relativement lourdes elles-mêmes consommatrices d'espaces terrestres.

Les lieux géographiques, pour leur part, sont constitués par les vastes espaces étendus sur le golfe de Fos et sur le pourtour de l'étang de Berre. Ce sont des lieux plats, dégagés et pendant longtemps peu urbanisés. Ils se trouvent aux interfaces entre le milieu terrestre et les milieux aquatiques marin, lacustre et fluvial. Situés dans la partie ouest de l'aire métropolitaine marseillaise, ils se trouvent en prise directe avec les grandes infrastructures de transport de cette aire, que ce soit le réseau autoroutier, l'aéroport de Marseille-Provence ou les équipements du secteur nord du Port de Marseille.

Entre ces activités et ces lieux, un rapport particulier s'est construit depuis le début du siècle jusqu'à nos jours, les lieux appelant l'industrie mais pas n'importe quel type d'industrie, les industries appelant les infrastructures mais pas n'importe quel type d'infrastructure, les unes et les autres venant à leur tour équiper, qualifier et marquer symboliquement les lieux mais pas de n'importe quelle manière, les uns et les autres finissant, en somme, par se spécifier réciproquement.

### ***La spécification réciproque des activités, des lieux, des infrastructures et des hommes***

La spécification réciproque s'était opérée progressivement pendant plus de cinquante ans. Alors qu'une première série d'activités aéronautiques s'était déjà implantées au début du siècle, les pouvoirs publics suscitaient, dès 1915, la délocalisation à Port de Bouc de deux entreprises chimiques considérées comme stratégiques et qu'il convenait de placer hors de portée de l'ennemi. Quelques années plus tard, le Port de Marseille et la Chambre de Commerce locale obtenaient de l'Etat les travaux nécessaires à l'aménagement, autour de l'étang, de ce qu'on appelait alors les "annexes" du port. Dès le début des années 30, une nouvelle législation sur les hydrocarbures provoquait, par ailleurs, l'installation de trois raffineries de pétrole. Vingt ans plus tard, le Port étendait encore ses infrastructures tandis que commençait à se tisser un dense réseau de pipe-lines. Dès le milieu des années 60, enfin, l'Etat et plusieurs grands groupes industriels français entreprenaient de donner une nouvelle impulsion au complexe et décidaient de réaliser, à

la fois, l'extension des infrastructures du Port, la création d'une immense zone industrialoportuaire d'inspiration rotterdamienne, et l'implantation sur cette zone de plusieurs très grands établissements sidérurgiques pétro-chimiques, chloro-chimiques ou énergétiques. L'objectif de cette ambitieuse opération était double. Il s'agissait d'abord de reconverter le port de Marseille en substituant à sa vocation coloniale traditionnelle une vocation industrielle et négociante à l'échelle, cette fois, de l'Europe et du marché méditerranéen. Il s'agissait ensuite de créer à Marseille une des métropoles d'équilibre sur lesquelles devaient être basées à l'avenir le développement économique et l'aménagement du territoire national.

Ainsi, le hasard des événements historiques, les impératifs de la technique, l'évolution des grandes firmes et des acteurs publics locaux et surtout l'évolution des stratégies de l'Etat s'étaient-ils conjugués dans un processus séculaire tel qu'un rapport particulier s'était établi entre un territoire et un ensemble d'activités industrielles, chacun se spécifiant dans son rapport à l'autre. Ainsi, une trajectoire s'était-elle construite qui fondait l'unité, l'homogénéité, la cohésion et l'identité du complexe et qui l'ancrait dans le territoire local. Et cette trajectoire, on va le voir, était génératrice d'irréversibilités telles que les ressources et les contraintes du complexe avaient fini par s'articuler selon une cohérence industrielle et selon une territorialisation extrêmement fortes.

## **2. Trajectoire et spécification : une ressource globale indivisible**

Grandes industries lourdes consommatrices d'espaces, activités facteurs de nuisances et de risques technologiques, grands établissements insérés dans le processus de mondialisation de l'économie, organisations hiérarchisées structurant le tissu productif et le marché du travail locaux, grandes infrastructures et vastes espaces portuaires, réseaux de transports ferroviaire, tubulaire, fluvial, routier et maritime, zones d'activités conformes à la réglementation Seveso, règles et institutions diverses régissant les relations de sous-traitance ainsi que les relations avec l'environnement, la sécurité, l'emploi et l'urbanisme : la trajectoire du complexe avait permis que s'accumulent localement un ensemble de ressources et d'actifs spécifiques qui s'articulaient les uns aux autres, qui faisaient système et qui produisaient une cohérence productive exceptionnelle.

Seul ensemble de zones d'activités en France où les interfaces entre terre, mer, air et fleuve soient aussi complètement équipés d'infrastructures, de compétences humaines et de règles adaptées au développement simultané de la sidérurgie, du raffinage pétrolier, de la pétrochimie et de la métallurgie, seul ensemble de zones où se soient accumulées de manière aussi diverse et nombreuse le tissu de sous-traitance et les ressources humaines indispensables à l'entretien et à la maintenance des grandes unités productives de chacun de ces secteurs, seul ensemble de zones, aussi, où ce type de grande industrie soit parvenu à se faire aussi bien accepter par les populations locales : le complexe avait accumulé tout au long de sa trajectoire, sur une même zone géographique, des moyens et des qualités qui constituaient une ressource globale indivisible, un ensemble bien spécifié et cohérent d'actifs et d'externalités conférant au complexe et à son territoire, et ceci de manière relativement irréversible, une qualification unique en France et très rare sur le pourtour méditerranéen. Mais ce qui était ressource était aussi contrainte.

## **3. Trajectoire et suraccumulation : une contrainte globale et indivisible**

Car en même temps qu'elle produisait un système territorialisé de ressources, la trajectoire du complexe générait un ensemble tout aussi systémique d'inerties et de contraintes. Le complexe ne pouvait plus évoluer dans n'importe quelle direction et sans doute ne pouvait-il plus évoluer, à moyen terme tout au moins, que dans certaines directions et dans certaines limites sectorielles ou technologiques.

Lorsque des industries n'ont pu se développer que parce qu'elles disposaient de vastes espaces dégagés et peu urbanisés, leur pérennité ne peut s'accommoder d'un usage trop dense de ces espaces et, de diverses manières, leur présence empêche ou entrave la densification de ces espaces. Lorsqu'elles sont facteurs de nuisances, de risques d'explosion ou de pollution liés aux procédés de production ou au transport des produits, elles contraignent l'usage de ces espaces et des infrastructures qui les équipent et, de diverses manières, leur présence qualifie ces espaces comme zones à risque. Lorsqu'elles sont organisées dans des établissements de grande taille eux-mêmes insérés dans des groupes mondiaux, dirigés par des hommes puissants et dont les salariés bénéficient de conditions d'emploi stables et relativement bien rémunérées, elles marquent de leur pouvoir l'espace économique et social et, de fait, elles n'ont que très peu d'effets attractifs ou incitatifs sur les créations et les mobilités d'entreprises autres que celles qui peuvent entrer avec elles dans un rapport de sous-traitance. Le paysage industriel, lui-même, qui ne manque pourtant ni de grandeur ni de beauté, donne lieu à des représentations qui le connotent d'une manière peu attractive pour les entrepreneurs de hautes technologies ou de la nouvelle économie, ces représentations évoquant notamment l'éloignement, le confinement géographique ainsi que le contraste entre une sorte d'impureté industrielle et la pureté de la nature camarguaise toute proche.

En somme, la trajectoire du complexe avait réduit le spectre des usages possibles du territoire sur lequel il se déployait. Elle avait rétréci le champ des activités productives susceptibles de s'y développer, empêchant les réorientations ou restructurations qui se seraient trop éloignées de ce champ. Elle s'était ainsi créé ses propres contraintes, ses propres inerties et ses propres limites : des contraintes, inerties et limites relativement irréversibles, généralement associées les unes aux autres par des liens systémiques et génératrices d'une sorte de contrainte globale indivisible.

#### **4. « Hyper-cohérence » et « hyper-territorialisation » : la richesse et le blocage**

Envers et endroit d'une même cohérence industrielle et d'une même territorialisation du complexe, le système de ressources et le système de contraintes ainsi construits étaient devenus constitutifs du territoire. Ils lui conféraient une vocation industrielle certaine, unique en France et probablement exceptionnelle dans l'espace sud-européen, une vocation à l'accueil d'un même type d'activités que celles qui s'étaient installées dans le passé sur ses différents sites, c'est-à-dire, d'activités à process lourds, d'activités à risques, d'activités consommatrices d'espace et d'activités utilisatrices des interfaces intermodaux du transport des marchandises. Mais cette vocation s'avérait désormais exclusive et elle devenait, de ce fait, particulièrement contraignante voire pénalisante à un moment où ce type d'activités s'implantait moins fréquemment qu'avant dans les pays européens ou, lorsque c'était le cas, le faisaient avant tout sur certains sites nord européens mieux placés que les autres du point de vue de l'hinterland marchand, notamment à Anvers, Rotterdam ou Hambourg. On doit noter, d'ailleurs, que la dernière implantation d'un grand établissement industriel sur un des sites du complexe remonte à 1986.

Tout au long du XXème siècle, la trajectoire du complexe avait conduit à une spécification réciproque tellement poussée de ses propres actifs et des qualités de son territoire qu'elle auto-bloquait la capacité de ce complexe à évoluer dans le sens d'un quelconque renouvellement des activités productives. Elle avait fini par lui conférer une cohérence exacerbée - une sorte d'"hyper-cohérence" - et une territorialisation exacerbée - une sorte d'"hyper-territorialisation"- qui n'autorisaient plus, du moins à moyen terme, de bifurcation substantielle et qui empêchaient que s'y constituent les ressources nouvelles indispensables à l'émergence de nouvelles combinaisons productives. Cette "hyper-cohérence" et cette "hyper-territorialisation" se manifestaient, comme on le sait, aussi bien dans les modalités spécifiques de l'usage des ressources foncières que dans la nature et l'usage spécifique des grandes infrastructures. Mais elles se manifestaient surtout dans la manière dont se constituait et se reproduisait alors ce qu'on pourrait appeler la toile de fond productive du complexe, à savoir, le vaste tissu local des entreprises sous-traitantes.

### **5. L'exemple du bassin de sous-traitance associé au complexe**

Les centaines d'entreprises sous-traitantes gravitant autour des grands établissements du complexe se trouvaient à leur égard dans un rapport de grande dépendance, assumant une division du travail de type quasiment taylorien entre d'une part, des donneurs d'ordres concepteurs, décideurs et contrôleurs et, d'autre part, eux-mêmes exécutants assujettis et soumis aux directives des ingénieurs et des contremaîtres de secteur de chaque usine. Spécialisées pour la plupart d'entre elles dans les tâches d'entretien et de maintenance, elles opéraient dans l'un ou l'autre des métiers de la métallurgie, de la mécanique, de l'électricité et de l'instrumentation, notamment dans le tuyautage, le calorifugeage, le levage, les échafaudages, la peinture, l'électricité, l'entretien des groupes frigorifiques, la radiographie sur appareils, etc.

Liée à ses différents donneurs d'ordres par des contrats très asymétriques, généralement soumise à des relations de forte dépendance interpersonnelle à l'égard des responsables d'usines et tenue d'adhérer à des méthodes et à des normes techniques conçues en dehors d'elle, chacune des entreprises opérant dans la cascade des sous-traitances répercutait la relation de dépendance, du premier rang jusqu'aux troisièmes, quatrièmes et parfois jusqu'au cinquième rang de cette cascade. L'ensemble du bassin de sous-traitance, du moins pour ce qui concerne la fonction d'entretien et de maintenance auprès des industries à process continu, fonctionnait donc sous l'empire d'une convention de travail étendue à l'ensemble du complexe : une convention liée à un certain type de technologie et à un certain type d'exigence de sécurité, de fiabilité et de délai, une convention qui enclosait le bassin de sous-traitance à l'intérieur du monde productif très particulier des industries du pétrole, de la pétrochimie et de la sidérurgie et qui le constituait en partie prenante essentielle de la cohérence et de la territorialisation du complexe au sein duquel elles se trouvaient agglomérées.

Car ce bassin de sous-traitance s'était bien, lui aussi, construit et spécifié, au cours des décennies passées de l'histoire du complexe, en interaction avec les différentes caractéristiques du monde local des industries de process. Il était devenu lui aussi - toujours envers et endroit d'une même cohérence - doté à la fois de ressources qui le rendaient indispensable et chargé de contraintes qui bloquaient son évolution. Très spécialisées dans un certain type de tâches, très fortement dépendant des donneurs d'ordres et constamment contraintes par des exigences techniques de coûts ou de délais, les entreprises de ce bassin se trouvaient pour la plupart, dans l'incapacité de

diversifier leurs produits, d'explorer de nouvelles clientèles locales, d'évoluer vers la maîtrise d'autres technologies ou encore d'innover dans leur organisation. Participant de l'"hyper-cohérence" et de l'"hyper-territorialisation" du complexe, elles s'y trouvaient, elles aussi "bloquées". Seule l'apparition de conditions nouvelles eut été susceptible de les "débloquer".

## **6. Conclusion de la partie I :**

Dans le cas d'un complexe d'industries lourdes fortement territorialisé, une trop forte spécification des actifs peut constituer une condition très défavorable à l'émergence de combinatoires productives nouvelles :

- . trop d'accumulation de ressources tue la fertilité collective de leurs combinaisons,
- . trop de spécification des actifs tue la possibilité d'émergence de combinatoires productives nouvelles.

## **II. LA RE-COMPOSITION DU BASSIN DE SOUS-TRAITANCE : des conditions pour dépasser le blocage**

Face à l'auto-blocage de la trajectoire du complexe, les conditions du déblocage et celles de l'élargissement du spectre des combinaisons productives possibles ne pouvaient, dès lors, résulter que d'une altération de l'ancienne cohérence productive du complexe et d'une modification des formes de son inscription territoriale. Ces conditions apparaissent au cours de la dernière décennie du siècle sous l'effet des re-compositions industrielles directement ou indirectement associée au processus de libéralisation et de mondialisation de l'appareil productif. Un contexte nouveau, notamment caractérisé par les nouvelles stratégies de firme et par le désengagement de l'Etat, favorise diverses formes de re-composition industrielle débouchant à la fois, et de manière contradictoire, sur une fragilisation accrue du complexe et sur son ouverture à des compétences et des capacités productives élargies. La deuxième partie de cette communication sera donc consacrée à évoquer successivement le nouveau contexte et les conditions nouvelles de l'élargissement des capacités productives du complexe. Pour illustrer ces conditions, on prendra à nouveau l'exemple du bassin de sous-traitance en matière d'entretien et de maintenance.

### **1. Le contexte nouveau et l'altération de la cohérence du complexe**

#### *La transnationalisation de l'appareil productif*

Dès le début des années 90, les différentes composantes du complexe sont soumises de manière accélérée au renouvellement des stratégies des firmes transnationales, aux contenus nouveaux des réglementations et des accords internationaux ainsi qu'aux effets des conjonctures mondiales. Chacun des trois secteurs constitutifs du complexe se trouve alors affecté par des changements profonds.

Dans le raffinage, comme dans la pétrochimie, la conjonction de l'ancienneté de certaines installations, de l'obsolescence relative des technologies, de l'évolution du marché, de l'accentuation des accords mondiaux et réglementations européennes en matière d'environnement ainsi que la restructuration des oligopoles mondiaux peuvent conduire certaines firmes à

effectuer, en matière d'investissement, des arbitrages défavorables aux sites locaux. Dans la sidérurgie, la très faible concentration technique et financière observée jusque-là sur la planète permet l'avènement de concentrations à l'image de celle que conduisent Usinor et le luxembourgeois Arbed et laisse augurer, au cours des dix prochaines années, une nouvelle série d'accords, fusions et absorptions qui affecteront nécessairement l'offre européenne, notamment en Méditerranée et, par suite, la place de l'établissement de Fos sur Mer.

Le complexe se trouve donc alors dans une position de vulnérabilité plus grande qu'avant, potentiellement soumis désormais aux effets peu prévisibles des stratégies de marketing et des calculs des firmes transnationales. Et cette vulnérabilité devient d'autant plus forte que l'Etat français s'est considérablement désengagé du complexe au cours des années 80.

### *Le dépérissement de l'engagement de l'Etat*

Alors que l'Etat stratège colbertiste avait constamment conduit en France des politiques industrielles sectorielles pétrolières, chimiques et sidérurgiques, voilà qu'il abandonne ces politiques. Alors que l'Etat planificateur s'était longtemps appuyé, dans chacun de ces secteurs sur un ensemble important d'entreprises nationalisées, voilà qu'il les privatise. Alors que l'Etat aménageur du territoire avait coordonné de bout en bout, dans ses dimensions industrielle, urbaine et infrastructurelle, la grande opération de Fos et de l'étang de Berre du début des années 70, voilà qu'il abandonne les outils institutionnel dont il s'était servi jusque là à cet effet. Alors que son omniprésence et son omnipotence faisaient de lui le garant de la pérennité du complexe, alors qu'à diverses reprises, elles lui permettaient d'apporter sa caution à certains grands investisseurs et d'arbitrer positivement dans plusieurs situations de crise et alors qu'elles constituaient le socle institutionnel et l'assise politique sur lesquels pouvaient se bâtir aussi bien les coordinations industrielles que la planification urbaine, voilà que l'Etat se désengage. Et voilà que son désengagement vient accroître encore la vulnérabilité d'un ensemble industriel de plus en plus soumis aux stratégies micro-économiques des firmes mondiales.

### *Le déblocage, et après ?*

Ainsi, alors qu'il était déjà figé et fragilisé par les contraintes, les inerties et les irréversibilités associées à sa trajectoire, le complexe se trouve fragilisé davantage encore dans le contexte de mondialisation et de désengagement de l'Etat.. Dépourvu désormais du socle politique sur lequel il était assis et soumis de manière grandissante aux stratégies micro-économiques des firmes transnationales, le complexe se trouve menacé dans sa cohésion et dans sa cohérence internes mêmes. Certes, la spécification des activités et des lieux telle qu'elle s'était construite jusque là tisse encore les liens invisibles qui unissent entre elles et sur un même territoire les différentes unités du complexe. Mais la puissance publique n'est plus présente pour surdéterminer cette spécification. Les principales conditions qui, pendant trois quarts de siècle, avaient garanti la cohérence et la territorialisation du complexe - le cadre national du développement industriel et l'implication de l'Etat dans la pérennisation des activités stratégiques qui composaient ce complexe - disparaissent à peu près complètement. A tout moment, dès lors, la cohérence de celui-ci peut être remise en cause par les délocalisations ou les désinvestissements que peuvent produire les stratégies micro-économiques - désormais seuls arbitres - des firmes transnationales.

En somme, les conditions qui peuvent mettre fin au blocage associé à l'"hyper-cohérence" et à l'"hyper-territorialisation" sont réunies et avec elles, aussi, la fragilisation accrue du complexe. Mais qu'en est-il des conditions du dépassement de ce blocage ? Qu'en est-il des conditions de la construction territoriale qui permettraient de prendre appui sur les actifs actuels pour élargir le spectre des capacités et des combinaisons productives ? Le même contexte, débloquent mais menaçant peut-il constituer aussi une opportunité inattendue ? On va esquisser ici un début de réponse affirmative à partir du cas du bassin de sous-traitance du complexe. Et on verra d'ailleurs que ce sont les mêmes conditions qui, aujourd'hui, débloquent et fragilisent le complexe et qui, en même temps, pourraient lui permettre de construire un nouveau type de ressources..

## **2. La re-composition du bassin de sous-traitance et l'ouverture à de nouvelles combinatoires productives**

Les nouveaux facteurs opérant dans la re-composition du bassin de sous-traitance sont, en effet, étroitement associés à la globalisation des stratégies des firmes. C'est principalement sous l'effet de cette globalisation qu'entre les donneurs d'ordres du complexe et leurs différents sous-traitants locaux, un nouveau rapport s'est substitué à l'ancien. Cette mutation du rapport de sous-traitance est tout particulièrement observable dans le segment - dominant - du bassin de sous-traitance dédié à l'entretien et à la maintenance des grandes unités à process continu ou semi-continu. C'est en analysant l'exemple de l'évolution de ce segment qu'on tentera d'approcher ici les conditions de dépassement du blocage du complexe.

### ***La re-composition du rapport de sous-traitance***

#### *De l'ancien au nouveau rapport de sous-traitance*

On a vu précédemment à quel point ce bassin de sous-traitance s'était construit, spécifié et territorialisé en rapport étroit avec l'ensemble des grands établissements industriels du complexe. Ressource partagée, ce bassin était constitué jusque-là par un très grand nombre de moyennes et petites entreprises qui entretenaient avec chacun des donneurs d'ordres du complexe une relation asymétrique d'exécutant / dépendant à donneur d'ordre concepteur / décideur peu propice aux innovations technologiques et organisationnelles, peu adapté à des diversifications sectorielles ou commerciales et peu conforme à une perspective d'émergence de nouvelles combinatoires productives. Il participait bien, ainsi qu'on l'a également signalé, de l'"hyper-cohérence" et de l'"hyper-territorialisation" du complexe et contribuait, à ce titre, à la richesse particulière de ses ressources mais aussi, à l'inertie et au blocage de sa trajectoire.

A partir de la fin des années 80, les choses changent. La partie du bassin dédiée à l'entretien et à la maintenance doit se re-composer sous l'effet indirect du processus de globalisation des firmes. Compression des coûts et recentrage sur le métier de ces dernières conduisent à des changements substantiels dans leurs pratiques d'externalisation. A l'ancien rapport de sous-traitance succède un rapport nouveau beaucoup plus substantiel, coopératif et responsabilisé. Et le bassin tend désormais à se structurer selon deux segments dont les logiques de développement et les rapports au territoire diffèrent sensiblement.

#### *La segmentation du bassin de sous-traitance*

Le premier segment est constitué par un ensemble d'entreprises opérant en sous-traitance de premier rang, responsabilisées par les grands donneurs d'ordres dans le cadre de contrats de co-traitance de longue durée, tenues à des prestations de plus en plus globalisées et multi-techniques et intervenant sur la base d'obligations de résultats et d'une rémunération forfaitaire. Ces « Entreprises Générales de Maintenance », directement sollicitées par les donneurs d'ordres et sélectionnées par eux en nombre de plus en plus réduit, tendent à devenir leurs interlocuteurs sous-traitants uniques et se voient progressivement transférer la charge de gérer les cascades de sous-traitance des deuxième, troisième ou quatrième rangs. Qu'elles soient filiales de certains grands groupes industriels français ou qu'elles soient issues des trajectoires éclairées de quelques PME locales, ces entreprises se constituent désormais en groupes et réseaux d'envergure nationale ou internationale. Tirées vers le haut par les exigences des grands établissements du complexe, elles ont tendance à élargir et diversifier le spectre de leurs compétences et à s'ouvrir sur des technologies et des marchés nouveaux.

Le deuxième segment du bassin est constitué, pour sa part, par l'ensemble des entreprises opérant en cascade, à partir du deuxième rang de la sous-traitance, dans les différents corps de métiers liés à l'entretien et à la maintenance. Le vaste « nuage » que compose cet ensemble dans les localités et sur les zones d'activités du pourtour de l'étang de Berre est à la fois très spécialisé et très ancré dans le territoire local. Il s'y trouve d'ailleurs, à la fois et de manière quelque peu paradoxale, bien adapté aux besoins actuels du complexe (soumission aux exigences de flexibilité, de maîtrise des coûts et de connaissance des installations) et figé dans des structures (arrangements locaux avec la loi et autres règles de l'emploi ou de la sécurité) qui peuvent compromettre ses performances et son adaptabilité future. Le développement du premier segment, en revanche, suscite au sein du complexe l'émergence d'un nouveau type d'entreprises effectuant des prestations globales, se construisant un métier multi-technique, bifurquant vers des diversifications innovantes et se déployant selon une stratégie nationale ou internationale de type multi-sites.

### ***Un nouveau type d'entreprise sur des secteurs et un territoire nouveau***

#### *L'apprentissage d'un métier nouveau*

Aux entreprises générales de maintenance, il est désormais demandé une prestation globale articulant un ensemble de tâches très diverses telles que le diagnostic technologique, l'analyse du travail à réaliser, la planification, la conception de méthodes économes en temps d'immobilisation des équipements, l'enrichissement des systèmes documentaires, la détermination des moyens optimaux, la coordination entre activités, etc. Cette prestation globale définit l'espace d'intervention d'une sous-traitante / co-traitante beaucoup plus autonome que par le passé, assumant une responsabilité dans la fiabilité, la sécurité et la performance des installations, tenue dans ces matières à des obligations de résultats et non plus de moyens et obligée, en conséquence, à s'engager dans une relation de coopération contractualisée poussée avec le donneur d'ordres.

Il leur est aussi demandé d'effectuer une prestation multi-technique c'est-à-dire, de dépasser les spécialisations des anciens métiers de métallurgie, de mécanique, d'électricité et d'instrumentation pour les intégrer en deux et, de plus en plus en un seul métier. Cette intégration les conduit à une démarche de diversification des activités qui prend son sens et son efficacité dans le cadre d'une

démarche "client" fondée sur l'écoute et la coopération de l'entreprise avec ses donneurs d'ordres. L'essentiel de la démarche diversifiante est d'un autre ordre, cependant.

Ces mêmes entreprises, en effet, sont appelées à opérer de manière beaucoup plus active, innovante et anticipatrice que par le passé et ne peuvent ni survivre ni se développer sur leur marché originel si elles ne s'approprient pas en permanence les techniques et les méthodologies de pointe à applications industrielles pratiquées par ailleurs. Elles ont intérêt, en conséquence, à créer des proximités avec d'autres activités industrielles utilisatrices ou productrices de ces technologies ou de ces méthodologies, que ce soient celles de l'informatique, de l'électronique ou celle des matières gazeuses, etc. Elles ont intérêt, en somme, à s'émanciper en permanence des contraintes d'une trajectoire industrielle et technologique qui deviendrait trop centrée et ont tendance, par suite, à se diversifier dans la résolution des problèmes productifs que leur posent les donneurs d'ordres des télécommunications, de la micro-électronique ou encore du nucléaire.

Ces entreprises, enfin, sont amenées à répondre aux appels d'offres internationaux de leurs clients, à présenter, pour cela, une offre de services à la fois homogène et modulable sur plusieurs sites français ou européens et elles sont conduites, en conséquence, par croissance autonome ou par croissance externe, à s'organiser en entreprises multi-sites déployées au niveau national ou au niveau européen. Et dans cette démarche, elles sont conduites à apprendre et à transférer, à l'intérieur même de leurs différentes activités, les langages et des méthodologies nouvelles.

#### *Re-composition, re-territorialisation et ouverture sur des combinatoires productives nouvelles*

En même temps qu'elles sont tirées par leurs donneurs d'ordres vers des stratégies de déploiement géographique extra-régionales poussées, ces entreprises sont aussi amenées à élargir leur métier, à le diversifier et à le construire de manière innovante à l'occasion des prestations coopérantes qu'elles engagent avec des clients complètement nouveaux pour elles. Ainsi, les quelques douze entreprises générales de maintenance opérant désormais autour de l'étang de Berre en direction des grands établissements du complexe constituent-elles, désormais, un ensemble de moyens productifs nouveaux. Leur présence n'a en rien contribué jusqu'ici à attirer sur les sites du complexe des investisseurs nouveaux - l'"hyper-cohérence" et l'"hyper-territorialisation" opèrent encore - mais elles sont, en revanche, parvenues à capter des clients nouveaux dans la région marseillaise et sur l'ensemble de la Provence : ceux de la micro-électronique, ceux du secteur de l'eau, ceux des télécoms et ceux du nucléaire, notamment. Tout en restant ancrés dans le territoire originel du complexe, elles élargissent à partir de lui en quelque sorte, le périmètre de leurs marchés et de leurs coopérations innovantes. Leur re-composition est en même temps une re-territorialisation et, dans ce processus dual, elles esquissent un premier mouvement de mobilisation des actifs spécifiques accumulés en vue d'une ouverture vers des combinatoires productives nouvelles.

### **3. Conclusion de la partie II :**

. Le déblocage des capacités d'adaptation d'un complexe dans lequel la suraccumulation des actifs spécifiques a conduit au blocage des capacités d'évolution innovante n'a pu se faire - s'agissant de Fos / Lavéra / étang de Berre - que par l'altération profonde de la cohérence qui en avait assuré jusque-là la pérennité.

. Dans le cas du bassin de sous-traitance associé au complexe, c'est une modification générale des modalités de la sous-traitance dans les grandes industries de process qui a favorisé la re-composition innovante d'une partie des entreprises d'entretien et de maintenance.

. L'émergence d'un nouveau type d'entreprises ouvertes aux diversifications innovantes n'en constitue par pour autant, pour l'instant, l'assurance du déclenchement d'un processus de construction territoriale engendrant des ressources spécifiques nouvelles "non exclusives et non appropriables" susceptibles de fonder un "dispositif cognitif collectif".

## **CONCLUSION**

1. La réussite d'une démarche de construction territoriale est bien, ainsi que nous l'avions suggéré en introduction, sujette à des conditions.

. Une première condition est incontournable. Aucun processus de construction territoriale ne peut être envisagé si une trajectoire de spécialisation excessive rigidifie l'appareil productif local que l'on veut impulser. Si "la vulnérabilité d'un système est inversement corrélée avec sa flexibilité" (ZIMMERMANN 1998), on peut dire, réciproquement, que la pérennité d'un système est inversement corrélée avec sa rigidité. L'exemple du complexe de Fos / Lavéra / étang de Berre le montre bien.

. Une deuxième condition, que l'on doit appliquer, précisément, au cas d'un appareil productif excessivement chargé en actifs spécifiques rigidifiants, semble être que le dépassement du blocage associé à cette rigidité passe nécessairement par une altération substantielle de la rigidité du système productif. L'exemple du complexe le montre également.

. Une troisième condition, que l'on peut déduire de l'évolution du bassin de sous-traitance associé au complexe, est que les entreprises prisonnières d'un appareil productif local excessivement cohérent et rigidifié ont d'autant plus de facilité pour s'en émanciper qu'elles sont insérées par ailleurs dans d'autres espaces de cohérence au sein desquels elles sont conduites à élargir leurs compétences et à diversifier les modalités de leurs coopérations avec les clients.

2. Du point de vue de l'action publique et de son implication dans un processus de construction territoriale, deux remarques peuvent être formulées.

. Une politique publique a intérêt à éviter toute accumulation excessive sur un territoire de moyens productifs spécialisés qui risquerait de conduire à des séquences de type "spécialisation / reconversion" (ZIMMERMANN, 1998) très difficiles à gérer comme ce pourrait être le cas, un jour, autour de l'étang de Berre.

. Une politique publique de développement local ne doit pas craindre de voir les entreprises s'insérer dans d'autres espaces productifs extérieurs ou éloignés dans la mesure où cette insertion peut être un gage d'apprentissages et d'évolutions innovantes. Plutôt que d'avoir une démarche exclusive de complétude ou d'autarcie de l'appareil productif local, elle a intérêt à favoriser la compatibilité et l'articulation de l'ancrage local des entreprises et de leur insertion dans d'autres espaces concurrentiels.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BERTAUD P., GERBIER B., 1997, « *Globalisation industrielle et régionalisation, discussion et illustration* », Colloque « Globalisation, spécificités, autonomie : approches économiques », Grenoble 11-12-13 décembre

BOCQUET R., 1997, « *Globalisation de l'économie, convention et organisation industrielle* », Colloque « Globalisation, spécificités, autonomie : approches économiques », Grenoble 11-12-13 décembre

BOYER R., CHAVANCE B., GODARD O., 1991, "La dialectique réversibilité -irréversibilité : une mise en perspective", in *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Ed de l'EHESS

COLLETIS G., GILLY J.P., PECQUEUR B., PERRAT J., ZIMMERMANN J.B., 1997, « *Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage* », Premières journées de la proximité, "Proximité et coordination économique", Lyon, 5 et 6 mai, pp.14-18

COLLETIS G., PECQUEUR B., 1993, « *Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ?* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°3, pp; 489-508

COURLET G., GAROFALI, 1995, « *Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement* », Colloque ASRDLF, Toulouse, 30-31 août, 1<sup>er</sup> septembre

QUEVIT M. VAN DOREN O., 1993, « *Stratégies d'innovation et référents territoriaux* », Revue d'Economie Industrielle, n°64, pp.38-53

RULLANI E., 2001, « *Systèmes locaux et réseaux globaux : des questions ouvertes* », Congrès mondial des systèmes productifs locaux : des territoires et leurs réseaux ouverts sur le monde, 23-24 janvier 2001, Paris

SALAIS R., STORPZER M., 1993, *Les mondes de production*, Paris, Ed. de l'EHESS

TORRE A., 1993, « *Proximité géographique et dynamiques industrielles* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 3

VELTZ P. (1999), *Mondialisation, villes et territoires*, L'économie d'archipel, Paris, Ed. PUF

ZIMMERMANN J.B., (1998), « *Nomadisme et ancrage territorial : propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes-territoire* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°2, pp; 211-230

ZIMMERMANN J.B. (1995), « *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques* », Rapport au Commissariat Général au Plan